

Dans tous les cas, y compris pour la première coupée, un bon de commande pour la location de la grue et éventuellement, si le client le souhaite, pour l'utilisation d'un agent formes et quais doit être émis.

Coupées supplémentaires :

Les locations de coupées supplémentaires (à partir de la deuxième coupée) pour les navires sont sur demande et suivant les disponibilités.

Elles doivent faire également l'objet d'un bon de commande, suivant les tarifs du paragraphe ci-dessus (« conditions de mise en place ou enlèvement de la coupée »).

Le client reste responsable au même titre que la première coupée comme indiqué au début du chapitre. »

Tarifs et modalités d'usages : Voir « Tarifs publics & Modalités » en vigueur sur le site internet

Date

Signature client

Document à compléter, à valider et à envoyer à :

SPBB - Exploitation Grues : grues@brest.port.bzh

SPBB Exploitation RN & Quais : formesetquais@brest.port.bzh

SPBB facturation : comptafacturation@brest.port.bzh

Contacts SPBB - Port de Brest	Service Grues	06.08.24.34.96
	Maîtrise RN et Quais	06.08.24.35.21

Traitement Port de Brest - Exploitation :

Commande prise en charge le :

Personne en Charge :

Signature

Commentaires :

Diffusion Interne : Responsable grues/Directeur d'exploitation